



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le treizième jour du mois de novembre 2013 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-François Perrier, Gabriel Dagenais, Louis Laurier, Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonne, mairesse, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification des procès-verbaux de la session ordinaire du 2 octobre 2013.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Travaux aqueduc rue Principale/offre de services ingénieur.
- 5) Travaux supplémentaires rue Principale et du Vert-Pré/ asphalté, ponceau et égouts pluviaux.
- 6) Demande d'achat d'une partie du lot 24 rang 4 (24-155 rue Turcotte)

AFFAIRES NOUVELLES

- 7) Correspondance.
 - Rapport de la Sûreté du Québec pour le mois de septembre/octobre 2013.
 - Jugement réclamation M. Claude Marier.
 - Demande de subvention programme d'infrastructures Québec-Municipalités (travaux de réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire).
- 8) Avis de motion règlement 287-13, établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale d'Huberdeau.
- 9) Adoption de la politique d'entretien du plancher de tuile à l'hôtel de ville.
- 10) Contrat entretien hôtel de ville, offre de services.
- 11) Dépôt du règlement (2013)-100-13 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant (2008)-100 par l'ajout des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.
- 12) Formation pour RCR et pompier 1.
- 13) Nomination directeur service incendie (Yves Robitaille)
- 14) Nomination et radiation de pompier (Eric De Bellefeuille, David Provost, Sacha Duchesne et Alexandre Barnes).
- 15) Demande d'aide financière d'Opération Nez Rouge (250.00\$).
- 16) Demande d'aide financière Camp de Jour Le Tout Camp (3 500\$).
- 17) Demande d'appui financier Comité des Loisirs d'Huberdeau entretien patinoire (4 000.00\$).
- 18) Demande de don de Prévoyance envers les Aînés des Laurentides inc. (100\$).
- 19) Demande d'aide financière Palliaco.
- 20) Demande de don de l'Ombre-Elle.
- 21) Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal (183.96\$).
- 22) Renouvellement du contrat d'assurance collective.
- 23) Travaux de rénovation hôtel de ville.

- 24) Augmentation de la couverture d'assurance responsabilité civile à 10 millions.
- 25) Formation pour les élus municipaux.
- 26) Dépôt du rapport du Maire.
- 27) Autorisation de transferts budgétaires.
- 28) Dépôt du rapport prévisionnel.
- 29) Dépôt de la liste de personnes endettées envers la municipalité.
- 30) Responsabilité des membres du conseil.
- 31) Souper de Noël.
- 32) Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2014.
- 33) Offre de services pour la production de la déclaration annuelle de revenus de l'année 2011.
- 34) Varia : Demande du comité expo-vente
- 35) Période de questions.
- 36) Levée de la session.

RÉSOLUTION 208-13
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout d'un sujet au point 34 varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 209-13
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2013

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre 2013, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 2 octobre soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 195-13 à 207-13 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 210-13
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 5694 à 5795 inclusivement pour un montant de 283 628.53\$ et des comptes à payer au 13/11/2013 au montant de 31 798.52\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 1993 à 2037 inclusivement pour un montant de 17 001.22\$.

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 211-13

TRAVAUX AQUEDUC RUE PRINCIPALE/OFFRE DE SERVICES INGÉNIEUR

ATTENDU QUE les travaux de remplacement de conduite d'eau potable effectués sur la rue Principale et sur le rue du Vert-Pré se sont avérés moins dispendieux que prévus;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention de 522 351\$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QU'il reste un solde disponible estimé à environ 160 000\$ à dépenser pour atteindre le montant de la subvention;

ATTENDU QUE nous avons déjà obtenu l'autorisation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire pour effectuer des travaux de remplacement de conduite d'eau potable sur la portion de la rue Principale situé entre la rue du Fer-à-Cheval et la rue Turcotte;

POUR CES MOTIFS, il proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'offre de service reçue de M. Robert Laurin, pour le service d'ingénierie au montant de 21 600\$ plus taxes et consistant en :

- Conception, plans et devis;
- Coordination générale et support technique;
- Documents et suivi de l'appel d'offres;
- Surveillance des travaux (deux (2) semaines de chantier).

L'exécution des travaux se fera au printemps 2014.

Pour un budget global de 250 000\$ contingences et taxes en sus, soit retenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 212-13

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES RUE PRINCIPALE ET DU VERT-PRÉ

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau lors des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue du Vert-Pré et sur la rue Principale a dû procéder à certains travaux supplémentaires, ceux-ci n'étant pas prévu dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE ces travaux étaient nécessaires pour accomplir un travail de qualité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le conseil approuve les travaux supplémentaires effectués, lesquels consistent en :

- Remplacement d'un ponceau et restauration de la surface;
- Remplacement d'égouts pluviaux et restauration de la surface;
- Asphaltage pleine largeur sur la rue Principale et rue du Vert-Pré;
- Service d'ingénierie pour la surveillance de certains de ces travaux;

Le budget nécessaire estimé à environ 65 000\$ pour effectuer ces travaux sera pris à même le budget d'infrastructure voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 213-13

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 24 RANG 4 (24-255 RUE TURCOTTE)

ATTENDU QUE M. Eric de Bellefeuille et Mme Annick Richer ont fait parvenir une seconde demande pour l'achat d'une partie du lot 24-155 rang 4 étant le prolongement de la rue Turcotte;

ATTENDU QU'il y a actuellement un écoulement des eaux de ruissellement vers ce lot;

ATTENDU QUE le réseau d'égout pluvial de la rue Principale présente actuellement certaines lacunes et que ce terrain sera nécessaire pour corriger la situation;

ATTENDU QUE M. De Bellefeuille et Mme Richer, proposent de consentir à donner une servitude pour l'écoulement des eaux sur leur terrain;

ATTENDU QUE des travaux seraient nécessaires (bordures, caniveaux, etc) de même que l'enregistrement d'une servitude pour finalement diriger l'exutoire vers leur terrain;

ATTENDU le risque de dommages potentiels pouvant être causés par les écoulements d'eau des emprises publiques chez un tiers;

ATTENDU QU'éventuellement ce terrain pourrait être nécessaire lors des travaux de déneigement;

ATTENDU QUE la recommandation de notre ingénieur est de demeurer propriétaire dudit lot;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que pour les raisons mentionnées précédemment, le conseil ne désire pas procéder à la cession du terrain en question et que M. Eric de Bellefeuille et Mme Annick Deslauriers devront prendre les mesures nécessaires afin de se conformer aux directives mentionnées dans la résolution 186-13 ainsi que dans l'avis d'infraction émis par l'officier municipal et en bâtiment en date du 23/10/2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 214-13

AVIS DE MOTION ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 287-13

Avis de motion est par la présente donné par M. le conseiller Louis Laurier de la présentation à une séance subséquente d'un règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale d'Huberdeau. Une demande de dispense de lecture est faite et copie du règlement est remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 215-13

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ENTRETIEN DU PLANCHER DE TUILE À L'HÔTEL DE VILLE 07-2013

ATTENDU QUE le plancher de tuile installé à l'hôtel de ville est à certains endroits très endommagé et que certaines informations nous laissent croire que les tuiles pourraient contenir de l'amiante;

ATTENDU QUE par mesure de précaution des procédures d'entretien doivent être appliquées, afin de réduire les risques pour la santé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la politique d'entretien du plancher de tuile à l'hôtel de ville portant le numéro 07-2013 soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 216-13
CONTRAT ENTRETIEN HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE l'entreprise effectuant l'entretien ménager à l'hôtel de ville ne procède pas de façon régulière et que ces services laissent à désirer;

ATTENDU QUE nous avons reçu de d'autres entreprises des offres pour effectuer ce travail.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

D'informer l'entreprise Ménage Tremblant.net inc. que le contrat d'entretien ne sera pas renouvelé pour la prochaine année.

Que l'offre reçue de M. Alain Brisebois au montant de 800.00\$ plus taxes soit retenue étant la plus basse.

Que la directrice générale est autorisée à mettre un terme au contrat avec l'entreprise Ménage Tremblant.net à compter du 31 décembre 2013 pour les motifs ci-haut mentionnés et à signer le contrat avec M. Alain Brisebois pour l'année 2014.

Offres reçues : Alain Brisebois - 800.00\$ taxes en sus.
Service d'entretien ménager M.C. - 825.00\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 217-13
DÉPÔT DU RÈGLEMENT (2013)-100-13 DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie du règlement (2013)-100-13 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant (2008)-100 par l'ajout des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 218-13
FORMATION POUR RCR ET POMPIER 1

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de 3 pompiers à la formation RCR et l'inscription de 1 pompiers à la formation pompier 1. Les frais d'inscription, de repas et de déplacement sont assumés par la municipalité et remboursable sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 219-13

POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE HUBERDEAU-MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE M. Michael Doyle a été nommé à titre de directeur du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm et qu'il désire reprendre prochainement le statut de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet ledit poste deviendra vacant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire embaucher un directeur adjoint pour ledit service jusqu'au changement de statut de M. Michael Doyle;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

De confirmer l'embauche de M. Yves Robitaille à compter du 1^{er} novembre 2013 à titre de directeur adjoint du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm et ce jusqu'au 31 décembre 2013;

M. Yves Robitaille occupera le poste de directeur dudit service à compter du 1^{er} janvier 2014 avec une période de probation de six (6) mois;

M. Michael Doyle occupera le poste de pompier à temps partiel à compter du 1^{er} janvier 2014 et sera rattaché à la caserne de Montcalm.

Les taux horaires établis dans la résolution du conseil eu égard aux conditions salariales des pompiers à temps partiel, s'appliquent, en ce qui concerne le poste de directeur adjoint le tarif de directeur s'applique.

Le directeur du service incendie recevra une rémunération pour 16 heures de travail semaine pour exécuter les différentes tâches administratives, telles que, la préparation des pratiques, les réunions aux niveaux local et régional, l'entretien préventif des équipements, l'émission des permis de brûlage, la préparation des rapports, la compilation des feuilles de temps et les différentes représentations. L'administration de cette rémunération, sera assumée par la municipalité de Montcalm.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 220-13

NOMINATION ET RADIATION DE POMPIERS

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

D'embaucher M. Eric de Bellefeuille et M. David Provost à titre de pompier à temps partiel, monsieur Eric de Bellefeuille est attitré à la brigade d'Huberdeau tandis que monsieur David Provost est attitré à la brigade de Montcalm.

De radier M. Alexandre Barnes et M. Sacha Duchesne de la liste de pompier à temps partiel attitré à la brigade de Montcalm, ceux-ci n'étant plus disponible pour effectuer ce travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 221-13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'OPÉRATION NEZ ROUGE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Qu'un montant de 250.00\$ soit octroyé à Opération Nez Rouge en guise de soutien financier pour la réalisation d'Opération Nez Rouge 2013.

Le conseil n'étant pas unanime sur le versement de cette aide financière, Mme Évelyne Charbonneau demande le vote;

Pour : M. Jean-François Perrier, Mme Julie Thibodeau et M. Louis Laurier.

Contre : M. Gabriel Dagenais, Mme Émilie Martel et Mme Danielle Hébert.

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, impose donc son droit de vote et tranche en faveur du versement de l'aide financière.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 222-13
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CAMP DE JOUR LE TOUT CAMP

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que suite à la demande reçue des coordonnatrices du camp de jour afin d'obtenir une aide financière qui servira à payer les salaires des moniteurs du camp de jour 2014, qu'un montant de 3 500\$ soit accordé. Le montant de 3 500\$ sera versé en 2014, au Comité des Loisirs d'Huberdeau, cet organisme parrainant le camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 223-13
DEMANDE DE SUBVENTION COMITÉ DES LOISIRS (PATINOIRE)

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que suite à la demande reçue du Comité des Loisirs d'Huberdeau sollicitant un appui financier de la municipalité afin de contribuer à l'entretien de la patinoire, qu'un montant de 4 000\$ soit accordé pour l'année 2013-2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 224-13
DEMANDE DE DON DE PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES INC.

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que la demande de don reçue de Prévoyance envers les aînés des Laurentides pour l'année 2014 soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 225-13
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE PALLIACCO

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que la demande d'appui financier reçue de Palliacco, (Services d'accompagnement et de répit) pour l'année 2014, soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 226-13
DEMANDE DE DON DE L'OMBRE-ELLE

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la demande de don reçue de L'Ombre-elle (Maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale) pour l'année 2014, soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 227-13
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle pour l'année 2014 à Québec Municipal au coût de 183.96\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 228-13
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance collective numéro 23195-1038 en date du 1^{er} janvier 2014 avec la compagnie Desjardins Sécurité Financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 229-13
TRAVAUX DE RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE suite à la visite de la commission de la santé et la sécurité au travail nous devons prendre des mesures afin de vérifier si le plancher de tuile installée à l'hôtel de ville contient de l'amiante;

ATTENDU QU'afin de nous conformer aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante en vigueur depuis le 6 juin 2013, nous devons procéder dans les deux ans de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions à l'inspection des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour les bâtiments construits avant 1990 ou 1999 selon le cas;

ATTENDU QUE le conseil désire faire effectuer des travaux de rénovation à l'hôtel de ville et que cette information sera nécessaire à la préparation de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire une demande d'appel d'offres pour faire effectuer les inspections et la production des rapports nécessaires pour se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante en ce qui concerne l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 230-13**AUGMENTATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE À 10 MILLIONS**

ATTENDU l'accroissement des responsabilités assumées par les municipalités et l'impact des nombreux phénomènes climatiques extrêmes sur les infrastructures;

ATTENDU QUE notre courtier d'assurance nous recommande d'augmenter notre couverture en responsabilité civile de 7 millions à 10 millions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-François Perrier et résolu.

Qu'autorisation soit donnée à notre assureur, La Mutuelle des Municipalités du Québec/Groupe Ultima, d'augmenter le montant de couverture d'assurance responsabilité à 10 millions, moyennant un supplément annuel de 1056\$, lors du renouvellement de notre contrat en janvier prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 231-13**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que conformément à la loi, Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, fait dépôt du rapport sur la situation financière de la municipalité, lequel doit être déposé au moins 4 semaines avant l'adoption du budget, celui-ci devant être adopté lors de la session extraordinaire du conseil du 19 décembre à 17h00. Le conseil autorise l'envoi du présent rapport sous forme de circulaire postal sur l'ensemble du territoire municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 232-13**AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

No.compte / description	Débit	Crédit
CONSEIL		
02-11000-454 Frais de formation	185.00 \$	
02-11000-310 Frais de déplacement		185.00 \$
02-11000-131 Rémunération conseil		755.00 \$
02-11000-133 Allocation conseil		870.00 \$
ADMINISTRATION		
02-13000-242 Cotisation FSS	35.00 \$	
02-13000-280 Assurance collective	550.00 \$	
02-13000-310 Frais de déplacement	85.00 \$	
02-13000-344 Films & photographies	930.00 \$	
02-13000-413 Comptabilité & vérification	550.00 \$	
02-13000-419 Services professionnels informatiques	4 400.00 \$	
02-13000-419 Autres	315.00 \$	
02-13000-494 Cotisations & abonnements	95.00 \$	
02-13000-527 Entretien ameublement & équipement	200.00 \$	
02-13000-951 Quote-part MRC	367.00 \$	
02-15000-951 Quote-part MRC évaluation	145.00 \$	
02-16000-454 Frais de formation	3 400.00 \$	

02-13000-232 Assurance-emploi		100.00 \$
02-13000-252 CSST		85.00 \$
02-13000-321 Frais de poste		200.00 \$
02-13000-421 Assurances		635.00 \$
02-13000-517 Location ameublement		180.00 \$
02-13000-670 Fournitures de bureau		1 560.00 \$
02-12000-412 Services juridiques		2 500.00 \$
02-16000-310 Frais de déplacement		300.00 \$
ÉLECTIONS		
02-14000-140 Salaires élections	940.00 \$	
02-14000-222 Cotisation RRQ	165.00 \$	
02-14000-232 Cotisation assurance-emploi	90.00 \$	
02-14000-242 Cotisation FSS	40.00 \$	
02-14000-252 CSST	95.00 \$	
02-14000-262 RQAP	10.00 \$	
02-14000-321 Frais de poste	350.00 \$	
02-14000-670 Fournitures de bureau	265.00 \$	
HÔTEL DE VILLE		
02-19000-641 Articles de quincaillerie	600.00 \$	
02-19000-660 Articles de nettoyage	100.00 \$	
02-19000-495 Contrat entretien hôtel de ville		1 500.00 \$
02-19000-140 Salaires employé temps plein		510.00 \$
02-19000-141 Salaires employé temps partiel		450.00 \$
02-19000-522 Entretien bâtiments & terrain		1 100.00 \$
02-19000-632 Huile à chauffage		322.00 \$
01-23471-000 Location de salle		2 660.00 \$
SÉCURITÉ		
02-22000-222 Cotisation RRQ	100.00 \$	
02-22000-516 Location de machinerie	580.00 \$	
02-22000-635 Biens non-durables	600.00 \$	
02-22000-641 Articles de quincaillerie	50.00 \$	
02-22000-951 Quote-part MRC	20.00 \$	
02-22000-450 Immatriculation	150.00 \$	
02-22000-419 Inspection véhicules		1 500.00 \$
VOIRIE		
02-32000-141 Salaires employé temps partiel	799.00 \$	
02-32000-212 Régime de retraite	40.00 \$	
02-32000-222 Cotisation RRQ	165.00 \$	
02-32000-242 Cotisation FSS	70.00 \$	
02-32000-280 Assurance collective	825.00 \$	
02-32000-411 Scellement de fissures	21 785.00 \$	
02-32000-451 Gardiennage & sécurité	370.00 \$	
02-32000-525 Entretien et réparation véhicules	2 750.00 \$	
02-32000-526 Entretien et réparation machineries	1 900.00 \$	
02-32000-643 Petits outils	800.00 \$	
02-32000-650 Vêtements	50.00 \$	
02-32000-681 Électricité	500.00 \$	
02-32000-999 Autres réclamations	551.00 \$	
02-32000-140 Salaires employé temps plein		2 522.00 \$
02-32000-232 Cotisation assurance-emploi		85.00 \$
02-32000-252 CSST		105.00 \$
02-32000-262 RQAP		25.00 \$
02-32000-516 Location de machinerie		2 300.00 \$
02-32000-522 Entretien garage et terrain		300.00 \$
02-32000-625 Asphalte		2 000.00 \$
02-32000-621 Pierre et gravier		1 683.00 \$
02-32000-635 Calcium		1 090.00 \$
CHEMINS D'HIVERS		
02-33000-212 Régime de retraite	265.00 \$	
02-33000-222 Cotisation RRQ	175.00 \$	
02-33000-232 Cotisation assurance-emploi	10.00 \$	
02-33000-242 Cotisation FSS	195.00 \$	
02-33000-252 Cotisation CSST	65.00 \$	
02-33000-262 Cotisation RQAP	15.00 \$	
02-33000-280 Assurance collective	300.00 \$	
02-33000-451 Gardiennage et sécurité	30.00 \$	
02-33000-525 Entretien et réparation véhicules	2 750.00 \$	

02-33000-526 Entretien et réparation machineries	1 500.00 \$	
02-33000-629 Sel à glace	1 235.00 \$	
02-33000-681 Électricité	500.00 \$	
02-33000-140 Salaires employé temps plein		3 350.00 \$
02-33000-622 Sable		400.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC & SIGNALISATION		
02-34000-681 Éclairage des rues	150.00 \$	
02-34000-649 Pièces et accessoires		150.00 \$
02-35500-322 Frais de transport		35.00 \$
02-35500-639 Confection de lignes		4 434.00 \$
TRANSPORT COLLECTIF		
02-37000-951 Quote-part MRC	35.00 \$	
AQUEDUC		
02-41300-212 Régime de retraite	50.00 \$	
02-41300-280 Assurance collective	50.00 \$	
02-41300-322 Frais de transport	60.00 \$	
02-41300-414 Services professionnels informatiques	1 395.00 \$	
02-41300-526 Entretien machinerie, outillage & équipement	6 000.00 \$	
02-41300-625 Asphalte		1 000.00 \$
02-41300-494 Cotisations et abonnements		550.00 \$
02-41300-516 Location de machinerie		2 500.00 \$
02-41300-522 Entretien bâtiment et terrain		1 000.00 \$
ORDURES		
02-45110-950 Collecte & transport matières résiduelles	923.00 \$	
02-45110-951 Quote-part MRC	46.00 \$	
02-45300-140 Salaires employé temps plein	450.00 \$	
02-45300-212 Régime de retraite	55.00 \$	
02-45300-222 Cotisation RRQ	20.00 \$	
02-45300-280 Assurance collective	300.00 \$	
02-45300-446 Matières résiduelles	75.00 \$	
02-45300-621 Pierre, sable, gravier	3 715.00 \$	
02-45300-625 Asphalte	702.00 \$	
02-45300-641 Articles de quincaillerie	636.00 \$	
02-45300-639 Biens non-durables	60.00 \$	
01-38145-000 Élimination matières résiduelles		4 540.00 \$
01-23145-000 Matières résiduelles		513.00 \$
URBANISME		
02-61000-141 Salaires employé temps partiel	7 480.00 \$	
02-61000-212 Régime de retraite	235.00 \$	
02-61000-280 Assurance collective	60.00 \$	
02-61000-345 Frais de publication	370.00 \$	
02-61000-411 Services professionnels	4 955.00 \$	
02-61000-494 Cotisations et abonnements	10.00 \$	
02-61000-499 Autres services	195.00 \$	
02-62100-951 Quote-part MRC centre d'études	2.00 \$	
02-62000-951 Quote-part MRC CLD, développement local	36.00 \$	
02-62300-951 Quote-part MRC pacte rural	13.00 \$	
02-62200-951 Quote-part MRC télécommunication & info.	49.00 \$	
02-61000-140 salaires employé temps plein		13 220.00 \$
02-61000-670 Fournitures de bureau		185.00 \$
LOISIRS & BIBLIOTHÈQUE		
02-70150-140 Salaires employé temps plein	4 650.00 \$	
02-70150-141 Salaires employé temps partiel	4 020.00 \$	
02-70150-212 Régime de retraite	270.00 \$	
02-70150-222 Cotisation RRQ	425.00 \$	
02-70150-232 Cotisation assurance-emploi	180.00 \$	
02-70150-242 Cotisation FSS	383.00 \$	
02-70150-252 Cotisation CSST	165.00 \$	
02-70150-262 Cotisation RQAP	65.00 \$	
02-70150-280 Assurance collective	475.00 \$	
02-70150-621 Pierre, sable, gravier	140.00 \$	
02-70150-641 Articles de quincaillerie	250.00 \$	
02-70150-660 Articles de nettoyage	20.00 \$	
02-70230-310 Frais de déplacement	225.00 \$	
02-70230-321 Frais de poste	45.00 \$	
02-70230-670 Fournitures de bureau	70.00 \$	

01-27900-000 Autres		340.00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
02-92200-894 Frais de financement	10 000.00 \$	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
03-31000-724 Véhicules	10 998.00 \$	
03-31000-710 Trottoirs		5 500.00 \$
03-31000-711 Chemin voirie		50 326.00 \$
	113 565.00 \$	113 565.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 233-13
DÉPÔT DU RAPPORT PRÉVISIONNEL

Il est proposé par Mme Danielle Hébert et résolu.

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait dépôt du rapport prévisionnel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, lequel a été préparé par Mme Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adj., le conseil accepte ledit rapport tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 234-13
DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Tel que prévu par la loi la directrice générale/secrétaire-trésorière soumet au conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil accepte la liste telle que déposée et qu'il n'entend pas entreprendre de procédures pour perception de taxes autres que celles déjà autorisées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 235-13
RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le tableau mentionnant les dossiers attribuables à chaque membre du conseil soit adopté tel que défini ci-bas :

NOM DU MEMBRE DU CONSEIL	RESPONSABILITÉ
Évelyne Charbonneau, mairesse	Service incendie Administration Régie des déchets
Jean-François Perrier, conseiller poste # 1	Guignolée Loisirs Sécurité publique
Julie Thibodeau, conseillère poste # 2	Famille Aînés (aide) Patrimoine Loisirs (aide)
Émilie Martel, conseillère poste # 3	Aînés Famille (aide) Communication et site web
Gabriel Dagenais, conseiller poste # 4	Transport adaptée

	Matières résiduelles Environnement Urbanisme/CCU Communication et site web (aide) Pro-maire
Danielle Hébert, conseillère poste # 5	Bibliothèque Culture, art Loisirs (aide) Patrimoine (aide)
Louis Laurier, conseiller poste # 6	Aqueduc Voirie Bâtiment

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 236-13

RENCONTRE ANNUELLE DES EMPLOYÉS, BÉNÉVOLES, POMPIERS ET DES ÉLUS

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que Mme Danielle Hébert, conseillère, est mandatée pour organiser la rencontre annuelle avec les employés, les bénévoles, les pompiers et les élus. Celle-ci se tiendra le 19 décembre 2013 au Gil's Beefeater.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 237-13

APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le calendrier ci-après décrit soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal pour l'année 2014, qui se tiendront le premier mardi de chaque mois, sauf en ce qui concerne la séance du mois de janvier qui se tiendra le deuxième mercredi et la séance du mois de juillet qui se tiendra le premier mercredi le mardi étant un jour férié. Le tout à compter de 19 heures, à la salle du conseil sise au 101, rue du pont, Huberdeau.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2014

MOIS	JOUR	DATE
Janvier	Mercredi	8
Février	Mardi	4
Mars	Mardi	4
Avril	Mardi	1
Mai	Mardi	6
Juin	Mardi	3
Juillet	Mercredi	2
Août	Mardi	5
Septembre	Mardi	2
Octobre	Mardi	7
Novembre	Mardi	4
Décembre	Mardi	2

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 238-13

OFFRE DE SERVICES POUR LA PRODUCTION DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DE REVENUS DE L'ANNÉE 2011

ATTENDU QUE depuis l'année 2011, la municipalité doit produire une déclaration annuelle de revenus;

ATTENDU QUE le vérificateur effectuant la vérification annuelle en 2011 n'a pas produit ladite déclaration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que l'offre de service reçue de Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour la production de la déclaration annuelle de revenus pour l'année 2011 au montant de 275\$ taxes en sus soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 239-13

DEMANDE DU COMITÉ EXPO-VENTE

ATTENDU QUE le Comité expo-vente nous a fait parvenir une demande afin que les frais d'entretien de la salle lors de leur activité se tenant du 30 novembre au 1^{er} décembre ne soient pas réclamés;

ATTENDU QUE cette requête n'est pas conforme à la politique 04-2012, stipulant qu'aucune demande afin de ne pas devoir acquitter les frais d'entretien ou pour effectuer eu même l'entretien ne sera acceptée;

ATTENDU QU'à même cette requête une demande de don est également formulée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que la demande d'exemption pour les frais d'entretien soit refusée celle-ci ne respectant pas la politique 04-2012.

Qu'un montant de 100\$ soit remis à la campagne de levée de fonds de l'École Arc-en-Ciel pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 240-13

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que la session soit levée, il est 20h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.